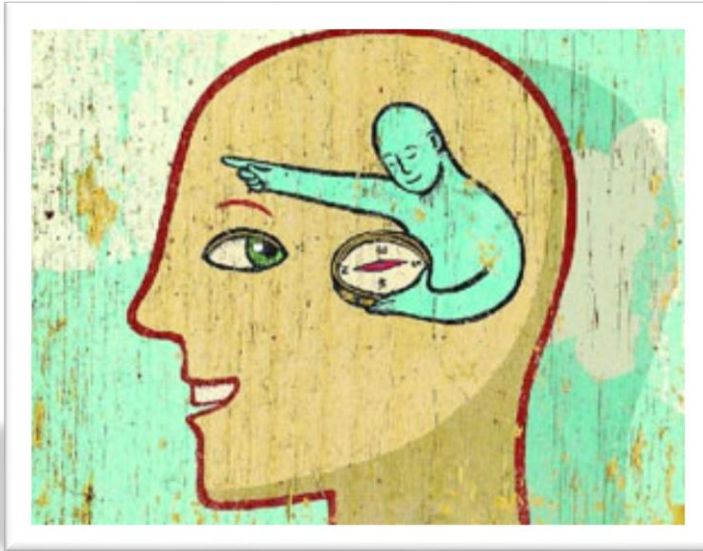




INITIATION A L'ETHIQUE PROFESSIONNELLE EN TRAVAIL SOCIAL

RESUME

Ce module de formation proposera aux étudiants en travail social une sensibilisation aux enjeux éthiques qui traversent le secteur professionnel. Parler d'éthique c'est renvoyer le professionnel à un agir responsable avant/pendant/après l'intervention auprès d'autrui, considéré dans sa dignité et comme sujet de droits. La finalité de cette intervention, consistera donc, non pas à modeler des professionnels de l'éthique, mais bien à se former une éthique professionnelle.

Stephane Garcia – Paedeia
Formation

Etudiants en 1ère année -
Promotions ES/ASS/EJE/ ETS+ CESF
(3ième année)

Table des matières

I- L'influence des exigences morales sur notre vie.....	2
II- Les apports de l'éthique normative	6
III- La mise en œuvre par étapes d'une démarche de résolution éthique	11
IV- Bibliographie	18

I- L'influence des exigences morales sur notre vie

Apports théoriques construits à partir de : Michel Métayer, *La philosophie éthique, Enjeux et débats actuels*, 4^{ième} édition, Edition du renouveau Pédagogique inc. (ERPI), 2014.

L'interrogation éthique peut se présenter à chacun d'entre nous sous la forme suivante :

2

« *Qu'est-ce que je vais faire **dans** ma vie ?* »

« MA VIE » ? Que désigne cette notion vague et complexe ?

En général, on désigne sous ce terme la conjonction de deux sphères distinctes : la sphère de la vie privée et la sphère de la vie publique que nous pouvons, chacune, subdiviser à leur tour en sphères plus spécifiques :

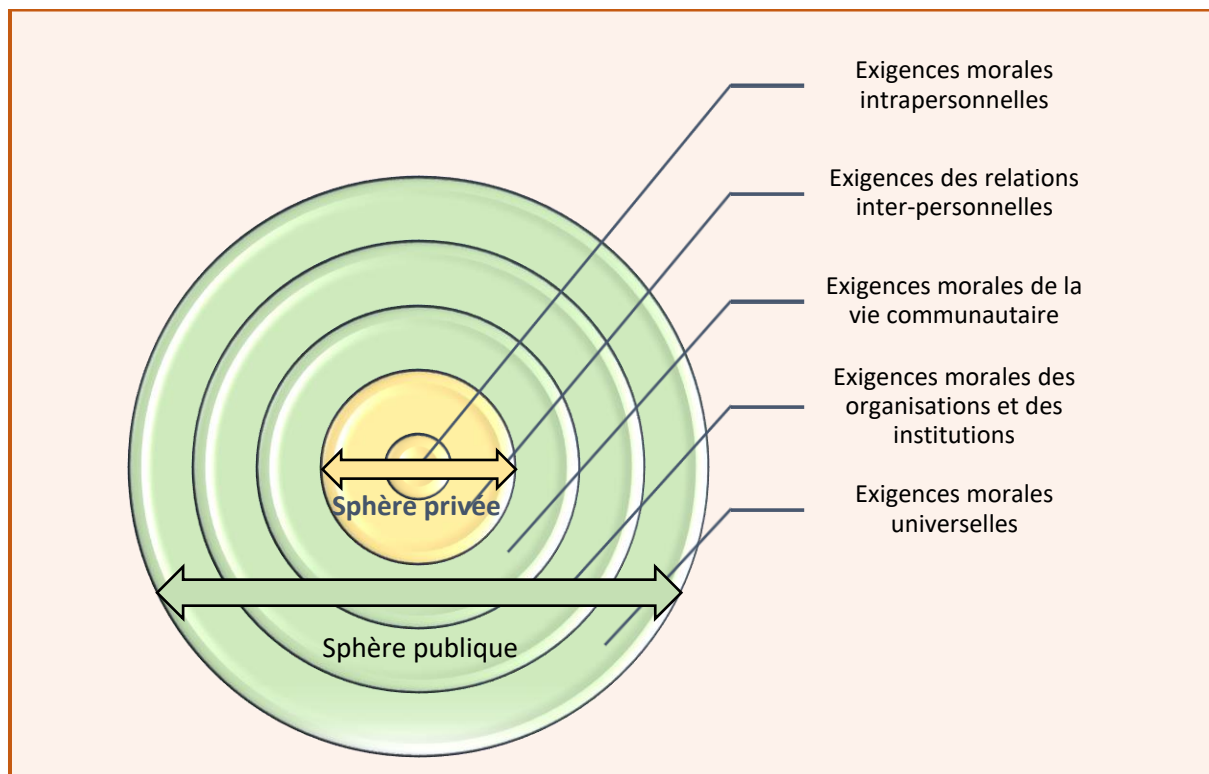


Schéma proposé par Michel Métayer, *La philosophie éthique, Enjeux et débats actuels*, 4^{ième} édition, Edition du renouveau Pédagogique inc. (ERPI), 2014, page 14.

Dans *ma vie*, je vais ainsi **pouvoir/devoir** référer **mon action** à divers **types** d'exigences morales, selon que je me situe dans la sphère privée ou dans la sphère publique. De façon abstraite, les exigences morales peuvent être séparées en deux grands genres :

- les valeurs morales qui expriment le versant **attractif** de la morale puisqu'elles se déclinent en grands buts, en idéaux à atteindre.
- Les normes morales qui expriment quant à elles le versant **impératif** de la morale puisqu'elles se déclinent en obligations, en règles, commandements, interdictions...

Les exigences morales agissantes dans la sphère privée :

Dans la sphère privée, les exigences morales interviennent prioritairement dans les rapports que nous entretenons *avec nous-mêmes* (*exigences morales intrapersonnelles*). Ce peut-être des idéaux de fierté, de courage, de dépassement de soi que nous nous donnons ou des obligations de respect de soi-même, d'intégrité que nous nous imposons.

La sphère privée comprend aussi tout ce pan de la vie sociale qui concerne nos relations particulières avec des personnes que nous connaissons personnellement, avec lesquelles nous entretenons des rapports durables et qui ont une importance spéciale dans notre vie.

Ces relations personnelles sont celles qui se nouent dans les liens amoureux, amicaux, familiaux, de voisinage... Elles peuvent aussi se tisser avec des collègues ou d'autres personnes dans le domaine professionnel quand elles se mêlent à du personnel (*ces relations s'échappent alors du registre purement fonctionnel génériquement constitutif du lien professionnel*). On se réfèrera **dans** ces relations ou émergeront alors **de** ces relations certaines valeurs, par exemple l'amour, l'amitié, la solidarité, la gratitude ainsi que certaines normes : fidélité, honnêteté, entraide, assistance, loyauté...

Les exigences morales agissantes dans la sphère publique :

Le domaine de la sphère publique comprend toutes les situations de la vie sociale qui génèrent aussi bien des relations avec des individus que nous ne connaissons pas personnellement (intimement) que des relations entretenues auprès de groupes, organisations ou institutions.

L'un des premiers niveaux de cette sphère publique se trouve constitué par les liens d'appartenance à **un groupe** pris en tant que tel (au-delà donc des rapports personnels que nous pourrions entretenir avec des individus appartenant à ce groupe) : ces liens d'appartenance caractérisent les communautés, les groupes d'intérêts, un quartier, une ville...

Si les personnes se retrouvent autour d'exigences d'ordre culturel (culture, croyance, langue, cause commune...), ces dernières se trouvent elles-mêmes traversées par des exigences d'ordre morale (solidarité, entraide, loyauté) constitutives de **la cohésion** et de **l'identité** du groupe d'appartenance.

D'autres obligations morales peuvent cependant s'imposer à nous sans qu'entrent en jeu un sentiment d'appartenance communautaire, une identité commune ou le partage d'idéaux communs. C'est le cas lorsque nous sommes en relation avec un ensemble d'organisations et d'institutions sociales, économiques et politiques. Les organisations et les institutions (institutions publiques, entreprises, syndicats,

médias...), reconnaissant un statut collectif aux individus (citoyen, justiciable, consommateur, professionnel...), génèrent des prérogatives et des devoirs moraux valables pour tous. Dans le même temps, elles se soumettent elles-mêmes à des normes ayant une incidence morale : normes assurant la protection de la santé, la sécurité des consommateurs, codes de déontologies professionnelles...)

Enfin, existent, au dernier niveau de la vie publique pour ainsi dire, des exigences morales valables pour tous les êtres humains sans exception. Elles s'imposent à chaque individu de la terre, du seul fait qu'il est un être humain comme nous et se conjuguent donc dans **le respect fondamental de l'autre** en tant qu'être humain. Elles se déclinent dans le rapport direct à l'autre par la reconnaissance indiscutable de prérogatives morales fondamentales, parmi lesquelles le respect et la bienveillance. Elles se déclinent encore au niveau des relations internationales, et émanant de contexte fortement institutionnel et organisationnel possèdent elles-mêmes un caractère très formel¹ : *droit au respect, droit à la liberté, droit à l'égalité, droit à la vie, droit à la dignité...*

4

Ces diverses sphères de la vie morale, de l'intimité de la sphère privée aux confins de la sphère publique, ne doivent cependant pas être perçues comme imperméables les unes par rapport aux autres. Le sujet les habite toutes, à divers moments de sa vie d'agent moral, parfois plusieurs en même temps, et ce selon les statuts reconnus et les rôles attribués.

Et précisément, quelle est la position du travailleur social ? Exprimée autrement, quelle fonction cimente l'ensemble de ces métiers, si disparates mais cependant regroupés sous la dénomination de travailleur social ? Sans doute, la relation, directe ou indirecte, d'aide, d'accompagnement ou de service².

Or, l'expérience enseigne que cette relation à l'Autre³ cherche à s'ancrer dans l'intimité intra-personnelle et interpersonnelle (*usagers, famille, collègue...- Pourquoi, sinon, les notions de distance professionnelle et de responsabilité seraient-elle autant convoquées en formation et régulièrement appelées sur le terrain ?*) mais s'étire encore dans des liens d'appartenance à un groupe pris en tant que tel (*l'équipe par exemple*)

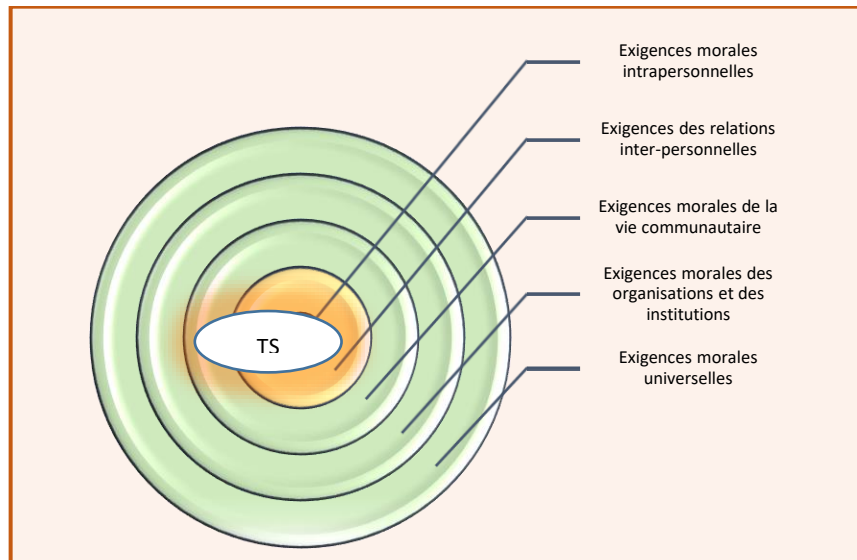
¹ Déclaration universelle des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies

² Dauphin Sandrine, « Le travail social : de quoi parle-t-on ? », *Informations sociales*, 2009/2 (n° 152), p. 8-10.; Boutanquoi Michel, « Pratiques de la relation d'aide », *Connexions*, 2001/2 (n°76), p. 157-167; Boutanquoi Michel, *Pratiques, représentations sociales, évaluation : logiques individuelles et collectives autour de la relation d'aide*. Humanités et Sciences Sociales, Université de Franche-Comté, 2009. Sur les mobiles de cette fonction, on lira avec intérêt Michel Autès, *Les paradoxes du travail social*, I, 2 Les objets du social et 4,1, la compétence : un art de la relation, Dunod Paris 1999.

³ Chez Emmanuel Levinas, l'éthique est précisément une expérience irréductible qui se donne dans la face-à-face des humains ; dans la rencontre de l'autre, se dégage ma responsabilité totale à son égard. Le visage d'autrui « vulnérable, menacé et sacré » m'impose, tout au moins en droit, l'interdiction de la violence. L'éthique est ainsi accès à la responsabilité, responsabilité non symétrique puisque je suis responsable de l'autre, sans jamais pouvoir attendre cependant la réciproque. Cf. notamment E. Levinas, *Ethique et infini. Dialogues avec Philippe Nemo*, Paris, Fayard, 1982.

ainsi que dans une relation à un ensemble d'organisations et d'institutions sociales, professionnelles, politiques⁴...

On pourrait ainsi spatialiser, figurer, localiser cette position du travailleur social :



5

A partir du Schéma proposé par Michel Métayer, *La philosophie éthique, Enjeux et débats actuels*, 4^{ème} édition, Edition du renouveau Pédagogique inc. (ERPI), 2014, page 14.

On perçoit ici le nœud éthique étreignant la vie du travailleur social. Celui-ci est soumis, comme par ailleurs tout métier *implicatif* dans la relation humaine, à un complexe d'exigences morales de plusieurs types⁵ (*intrapersonnelles, interpersonnelles, exigence de la vie communautaire, institutionnelles et organisationnelles, voire universelles*) qui ne manquent pas, dans l'ordinaire, c'est-à-dire dans la vie relationnelle du travailleur social, de s'entrechoquer et de provoquer ce qui émerge, plus ou moins abruptement alors, comme conflits éthiques⁶.

⁴ Le questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux, Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles, ANESM, octobre 2010.

⁵ Michel Autès, *Les paradoxes du travail social*, 4, 2 un rapport à l'éthique, Dunod Paris 1999.

⁶ *Ethique des pratiques sociales et déontologie des travailleurs sociaux*, 1.2 Une analyse des figures de conflits : esquisse d'une typologie, p. 21, Editions ENSP, 2001.

II- Les apports de l'éthique normative

A. 3 NIVEAUX DE REFLEXION ETHIQUE

Il est d'usage, dans les réflexions venue d'outre-Atlantique (du Québec notamment) de distinguer 3 niveaux de réflexions éthiques :

- 1- L'ETHIQUE APPLIQUEE,
- 2- L'ETHIQUE NORMATIVE,
- 3- LA META-ETHIQUE (OU ETHIQUE FONDAMENTALE).

Commençons par les niveaux les plus théoriques :

- **La méta-éthique** mobilise une **analyse philosophique des fondements du discours** éthique, de ses présupposés.
- **L'éthique normative**, encore nommée éthique substantielle, mobilise encore **une réflexion philosophique**, non plus sur la forme du discours, mais **sur les conceptions diverses de la morale**. Les travaux portent donc sur le contenu des morales, prennent position de façon critique sur des questions normatives, sur « le devoir être » dans l'ordre de l'action humaine.

L'éthique appliquée est l'affaire non plus seulement des philosophes mais de spécialistes de nombreuses disciplines : médecins, juristes, biologistes, théologiens, gestionnaires, etc. La réflexion porte sur des situations concrètes soulevant des enjeux éthiques. L'éthique appliquée se veut un **soutien à la prise de décision face à des enjeux concrets**.

B. ETHIQUE DE CONVICTION ET ETHIQUE DE RESPONSABILITE

Détaillons ici quelques apports reconnus de l'éthique normative.

Dans son ouvrage « le Savant et le politique » (1919), le sociologue Max Weber (1864 - 1920), établit une distinction aujourd'hui canonique de deux formes d'éthique qu'il oppose jusqu'à un certain point : L'ETHIQUE DE CONVICTION et L'ETHIQUE DE RESPONSABILITE.

- 1- L'éthique de conviction désigne la propension (le choix) chez certains d'entre nous, ou nous-mêmes à certains moments de notre existence, à se mettre **inconditionnellement** au service **d'une fin**.

De quelle nature est cette fin ? Elle est sûrement à rapprocher des notions d'idéaux ou de valeurs par l'attrait qu'elle suscite.

Si l'éthique de conviction, dans sa forme extrême, conduit au fanatisme, c'est elle aussi qui anime certaines grandes œuvres humaines. La référence est ici le devoir, quelles que soient les conséquences de son accomplissement. Le crédo de l'éthique de conviction ? **La fin justifie les moyens**.

- 2- L'éthique de responsabilité ne se réfère plus à l'idée de fin mais renvoie l'acteur à l'analyse et au choix des moyens possibles de réalisation d'un but. Le regard se tourne

ici vers les **moyens**. Il pèse le poids de la responsabilité dans les actes posés, au-delà de leur valeur juridique, pour celui qui s'engage. L'éthique de responsabilité implique que nous acceptions de répondre devant autrui de nos actes et de nos convictions.

C. ETHIQUE DEONTOLOGIQUE ET ETHIQUE CONSEQUENTIALISTE

Actuellement, les apports Weberien sont revisités au travers de **deux types de "théorie" éthique : l'éthique déontologique et l'éthique conséquentialiste**. Abstraitemment, ces deux théories sont souvent développées comme des points de vue exclusifs l'un de l'autre mais dans la pratique, il est plus utile de les considérer comme deux formes nécessaires d'argumentation éthique.

7

La question éthique standard est celle-ci : "si je fais ceci plutôt que cela dans telle situation, **au nom de quoi** pourrais-je dire que ma décision est la bonne (ou la moins mauvaise possible)? »

Vous l'aurez compris, il y a deux façons de répondre à cette question :

1- NOUS POUVONS SOUMETTRE NOTRE AGIR A CERTAINES **EXIGENCES MORALES OU DEVOIRS**.

Ces obligations éthiques générales incombent à chaque individu présumé capable de diriger sa volonté, de se soumettre librement à des règles morales et de répondre de ses actes. **Ce qui rend l'action bonne ou juste, c'est dans cette conception sa conformité à une telle règle.**

Ainsi, si je tiens la vérité pour **une obligation générale**, (la refuser à une personne accompagnée quelles que soient les circonstances, m'apparaît comme une négation de son intégrité, de sa personne, son statut d'être autonome) alors je **dois** toujours dire la vérité. Même dans le cas d'un proche qui a une maladie ou dans le cas où je doute que la personne soit apte à recevoir une information que je **juge** grave.

Cette éthique centrée sur la notion de devoir est appelée **déontologique** (à ne surtout pas réduire à la seule déontologie). Bien agir revient à **agir par devoir**.

Attention, il s'agit d'agir par respect inconditionnel de l'exigence morale. Comme le nuance Emmanuel Kant, on peut en effet agir **conformément** au devoir, sans agir pour cela **par** devoir. Par exemple, le marchand qui sert loyalement ses clients agit conformément au devoir mais non par devoir s'il n'a en vue que son intérêt bien compris. Il agit de telle sorte afin de fidéliser sa clientèle. Certes, il se montre honnête, mais dans le but, en dernière fin, de gagner plus d'argent. Il agirait par devoir s'il agissait par le seul respect pour l'honnêteté. Une action n'a donc de valeur morale que si elle est non seulement **conforme au devoir** (ce qui est la moindre des choses), mais encore **accomplie par devoir**.

Cependant, une conception déontologique "pure et dure" de l'éthique ne va pas sans problèmes. Elle peut déboucher sur le rigorisme absolutiste exprimé, par le proverbe: "*Fais ce que dois, advienne que pourra*". Or, l'action sociale ne saurait, au nom de l'éthique, se désintéresser si peu que ce soit des conséquences concrètes de ses actions.

2 – NOUS POUVONS ENCORE EVALUER NOTRE AGIR AU REGARD DES **CONSEQUENCES PREVISIBLES QU'IL RISQUE D'ENGENDRER**.

Les conséquences sont pesées par une balance bénéfice/dommage probables du résultat escompté. Dans cette perspective, **ce qui rend l'action bonne, c'est le caractère globalement**

positif du résultat escompté. Ce qui prime demeure **le résultat ou les conséquences probables de l'acte.**

Sous sa forme la plus radicale, l'éthique **conséquentialiste** est dénommée **utilitarisme** et n'admet alors comme seule règle morale que le **principe d'utilité** ainsi formulé : "*Le plus grand bien pour le plus grand nombre*". Ou encore: « *Agis de telle sorte que le résultat prévisible produise le maximum de « bien » et le minimum de « mal »* ».

Il est vrai que dans l'action, le calcul bénéfice/dommage et l'analyse décisionnelle en termes de conséquences probables sont absolument incontournables. Toutefois, une telle perspective peut avoir des effets pervers, voire franchement immoraux si elle ne rencontre pas de correctif déontologique.

En effet, dans une vision purement conséquentialiste, on en arrive facilement à ce que **la fin justifie les moyens**. Or une éthique où "tous les coups sont permis" pourvu que l'on prévoie un résultat favorable reste dangereuse.

Enfin, Il semble risqué de faire exclusivement dépendre l'éthique d'un calcul de probabilité qui est par définition incertain: le résultat favorable prévu peut ne pas se réaliser. De plus, la relation d'aide ou d'accompagnement social repose sur des engagements fermes avec lesquels on ne saurait transiger (*le respect du secret, le droit à une information claire et accessible, la recherche du consentement...*) et qu'on ne saurait négocier à la suite d'un pur calcul utilitariste au risque sinon de livrer la relation à l'aléatoire et à l'insécurité.

D. LE PRINCIPLISME

Le Principlisme est une approche d'origine américaine postulant que les problèmes éthiques peuvent être résolus par l'application de principes posés *a priori*. Cette approche naît dans un contexte déclaratoire (sur les droits de l'homme) succédant à la guerre de 1945 : Code de Nuremberg⁷ (1946-47), Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948), Déclaration d'Helsinki⁸ (1964) et fait suite au rapport Belmont⁹ (1979).

⁷ Le « **Code de Nuremberg** » est une liste de dix critères contenue dans le jugement du procès des médecins de Nuremberg (1946-1947). Ces critères indiquent les conditions que doivent satisfaire les expérimentations pratiquées sur l'être humain pour être considérées comme « acceptables ». Le code de Nuremberg n'est nullement le point de départ de la réflexion éthique et juridique sur l'expérimentation humaine : il récapitule des principes connus et acceptés très antérieurement au jugement, depuis, au moins, le début du XX^{ème} siècle ; le tribunal n'a pas jugé sur des règles qui auraient été inventées spécialement pour le procès (ce qui aurait été contraire à tous les principes du droit pénal).

⁸ Document officiel de l'Association Médicale Mondiale, représentante des médecins dans le monde, et déclaration de principes éthiques dont l'objectif est de fournir des recommandations aux médecins et autres participants à la recherche médicale sur des êtres humains.

⁹ Le **Rapport Belmont** (en anglais *Belmont Report*) est un rapport publié en 1979 par le Département de la Santé, de l'éducation et des services sociaux des États-Unis. Ce rapport, écrit par Dan Harms et intitulé *Ethical Principles and Guidelines for the Protection of Human Subjects of Research* (« Principes éthiques et lignes de conduite pour la protection des sujets humains de la recherche »), est un important document de l'histoire de la bioéthique.

Le Principlisme est une approche surtout active en Bioéthique¹⁰ exposée notamment en 1979 par Tom Beauchamp et James Childress dans leur ouvrage *Principles of Biomedical Ethics*.

Nous en retiendrons ce que Gilbert Hottois¹¹ en dit : le principlisme désigne « *un ensemble de principes éthiques minimaux universellement acceptables destinés à guider la solution de conflits survenant dans la pratique biomédicale en milieu pluriethnique. Le principlisme est une approche typiquement américaine indissociable de l'essor de la bioéthique jusque vers la fin des années 1980 lorsqu'il devint l'objet de critiques croissantes* ».

9

Le principlisme cherche ainsi à fonder les démarches pratiques particulières sur des règles générales, elles-mêmes déduites de principes abstraits en nombre limité. Cette approche repose sur quatre principes cardinaux, reconnus universels:

- **Le principe d'autonomie** : Le respect de la personne suppose la reconnaissance de son autonomie et la prise en compte de ses volontés. C'est le patient qui décide de son propre bien (une norme qui exige que l'on respecte la capacité des personnes à prendre des décisions).
- **Le principe de bienfaisance** traduit la volonté de ne pas nuire à l'être humain tout en considérant que l'action doit tendre vers la réalisation d'un bien. Elle sous-tend la production d'un rapport entre les bénéfices et les risques de l'expérimentation. Le rapport doit être toujours favorable au sujet de droit.
- **Le principe de justice** renvoie à la dimension sociale de l'homme. Elle exige une régulation éthique des rapports entre les hommes vivants en société. En bioéthique, elle induit particulièrement les notions de solidarité et d'égalité entre les êtres humains. Elle traduit l'exigence de l'équilibre distributif à travers la juste redistribution des ressources de santé entre les citoyens.
- L'Énoncé de politique des Trois Conseils Canadiens¹² reprend le principlisme et le complète avec **la non-malfaisance**. Ce principe impose l'obligation de s'assurer que les bénéfices d'une action l'emporteront sur les maux selon l'adage d'Hippocrate : « *Primum non nocere* » (*D'abord, ne pas nuire*). Dans le prolongement de la bienfaisance, il s'agit de ne pas faire de mal à moins que l'acte envisagé ne procure un bien plus important. Il est donc interdit de porter atteinte à autrui avant de s'assurer que les bénéfices l'emporteront sur les maux.

¹⁰ Éthique médicale : Ensemble des règles de conduite des professionnels de santé vis-à-vis de leurs patients. L'éthique médicale, nécessairement complexe, participe à la fois de la déontologie (ensemble des règles internes à une profession), de la morale et de la science.

L'éthique médicale concerne l'aspect limité à la santé d'une notion similaire mais plus vaste, la **bioéthique**, laquelle représente l'ensemble des mêmes règles appliquées à tous les domaines des sciences de la vie. Le respect de l'éthique médicale constitue la meilleure garantie de la qualité des soins et de la liberté du malade ; il témoigne de la recherche d'une certaine forme de sagesse, de « science avec conscience », dans l'exercice de la médecine contemporaine.

¹¹ **Gilbert Hottois** (né à Bruxelles le 29 mars 1946), est un universitaire et philosophe belge spécialiste des questions d'éthique de la techno-science.

¹² Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, Instituts de recherche en santé du Canada : Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains, décembre 2010.

L'éthique clinique consiste dans cette perspective à élaborer une méthodologie de la décision qui intègre la diversité des situations cliniques dans l'application des grands principes et permette d'arbitrer les éventuels conflits de valeurs qui y surgissent.

Deux arguments critiques me semblent particulièrement portés contre le Principisme :

- En se référant à l'application de principes généraux, il est reproché à la démarche le peu d'attention qu'elle accorde à la singularité du contexte clinique qui comprend des éléments aussi divers que l'histoire de la personne et les déterminants sociaux, politiques, économiques, culturels...
- Ce sont aussi les principes eux-mêmes qui sont incriminés, s'avérant trop généraux, abstraits et donc imprécis pour être d'un quelconque secours en situation critique.

III- La mise en œuvre par étapes d'une démarche de résolution éthique

On a vu que l'éthique appliquée se veut également, au-delà d'une réflexion consciente sur les enjeux de l'action, un **soutien à la prise de décision face à des enjeux concrets**. La réflexion éthique peut être ainsi comprise comme une démarche de résolution de problème et s'organiser donc comme un processus rationnel d'aide à la prise de décision. Ce processus ne dédouane cependant aucunement celui qui l'emploie de sa responsabilité.

11

Un processus rationnel de décision comporte quatre étapes :

Identifier, évaluer, choisir et agir

Il s'agira donc confronté à un problème éthique soulevé par une situation particulière :

- **D'identifier** le conflit éthique : *entre quoi et quoi y a-t-il conflit ?*
- **D'envisager** les différentes alternatives permettant de résoudre ce problème,
- **D'évaluer** ces alternatives (*en évaluant leur conformité à telle règle (éthique déontologique) et/ou en pesant les conséquences prévisibles (éthique conséquentialiste...)*)
- Une fois cette évaluation produite, **de choisir** l'alternative la meilleure ou la plus pertinente (ou à arrêter la décision la moins mauvaise possible),
- Enfin, à transformer l'alternative en action.

COMMENT SORTIR D'UNE SITUATION DE CONFLIT ETHIQUE ?

A partir de la perception du conflit (malaise, tension, gêne dans l'action...), je vous propose pas à pas de mettre en œuvre une démarche résolutive :

Partons de la situation déjà vu lors de nos rencontres :

XAVIER...PERDU ENTRE DEUX COURANTS PSYCHOLOGIQUES

Xavier a été accueilli à la maison d'enfants à l'âge de 11 ans et demi. Le placement est intervenu à la suite d'une AEMO administrative suite à la séparation difficile de ses parents biologiques et à un contexte de précarité forte précipité par ce divorce. Xavier est particulièrement timide, replier sur lui-même. Il présente un retard scolaire important. Un autre problème se fait de plus en plus prononcé : son énurésie diurne et nocturne, doublée d'encopésie fréquente.

En dépit d'un contexte d'accueil et d'accompagnement favorables, de relations familiales suivies et confiantes, les troubles sphinctériens, loin de s'estomper, se sont ces derniers temps renforcés au point de susciter les plaintes des lingères. Celles-ci, faute de suite donnée à leurs demandes, ont fait pression sur les éducateurs, accusés de laxisme et d'incompétence, pour faire cesser un trouble qui pèse sur le personnel d'entretien. Le sujet fait l'objet de discussions récurrentes au cours des réunions tandis que Xavier confie sa gêne constante à la psychologue.

Cette dernière professionnelle réussit alors à imposer l'idée parmi les professionnels qu'une expérience devait être tentée et qu'un matériel électrique de rééducation des sphincters devait être acheté. La demande a donc été faite auprès de la directrice de l'établissement, elle-même psychologue clinicienne de formation initiale et inspirée par la psychanalyse.

Les options intellectuelles de cette dernière la porte d'une part à privilégier l'écoute de l'enfant, voyant son symptôme comme le meilleur accommodement dont il soit capable pour surmonter ses difficultés et bénéficier de diverses attentions. D'autre part, il lui importe d'empêcher de faire disparaître trop vite le symptôme, le problème non résolu pouvant dans ce cas se déplacer vers un autre mode d'expression et susciter des troubles encore plus invalidants.

Pris dans ce conflit d'options et de personnes, face aux hésitations et atermoiement de l'équipe, Xavier continue d'être confronté à ses problèmes ; il devient l'objet d'un rejet massif au sein de la structure de la part de certains enfants.

12

PHASE 1 :

I. Identifier le conflit éthique :

- 1) A propos de quoi y a-t-il conflit ? Quel est le **problème déclencheur** du ou des conflit(s) ? **Résumé** puis exposition du problème déclencheur : « *La récurrence voire la stagnation des troubles sphinctériens de Xavier et le maintien d'un statu quo de la part de l'équipe éducative* ».
- 2) Formulation du conflit :
 - a. *Qui vit le conflit ?*
 - b. *Abstraction : Qu'est ce qui entre en opposition dans ce conflit ?*
- 3) Repérez l'ensemble des protagonistes de cette vignette clinique (nommés ou devinés) ?
 - Enumérez les acteurs en réalisant éventuellement un schéma de la situation permettant de visualiser leurs places et leurs relations les uns par rapport aux autres.
- 4) A partir de l'exposition du problème déclencheur, reformuler le conflit éthique qui se noue et qui *in fine* doit permettre de répondre à la question : En réponse à ce conflit, *qu'est-ce qu'on peut ou doit faire ?*

Le problème se cristallise dans la récurrence voire la stagnation des troubles sphinctériens de Xavier et le maintien d'un statu quo de la part de l'équipe éducative.

Qu'est ce qui cause le maintien de ce statut quo ?

La Confrontation (clivage) entre 2 positions intellectuelles chez deux personnes influentes dans l'institution : démarche comportementaliste versus démarche psychanalytique. C'est un conflit d'intérêt (Méthodes).

Le maintien de ce statut quo génère en cascade d'autres conflits secondaires :

- Conflit d'intérêt des lingères vis-à-vis d'éducateurs jugés « inactifs »
- Conflit d'intérêt du groupe d'enfants et l'intérêt de Xavier (bouc émissaire).

II. Enumérer des alternatives ou choix d'actions possibles susceptibles de résoudre la situation : *Qu'est-ce qu'on peut faire ? Quelles sont les alternatives possibles ?*

- a. *Modalités d'écriture* : sous forme de tirets :

Modalités d'écriture : sous forme de tirets :

- Alternative 1 : L'équipe éducative soutient ouvertement la proposition de la psychologue (rééducation des sphincters par voie électrique)

- Alternative 2 : L'équipe éducative soutient ouvertement la position de la directrice et accompagne un travail psychothérapeutique à long terme.
- Alternative 3 : L'équipe éducative peut prétendre à la médiatisation de la relation entre les professionnelles en conflit (sur la base du code de déontologie des psychologues de mars 1996, notamment son chapitre IV : le devoir envers ses pairs...) et mettre en avant l'intérêt premier de Xavier et la recherche de son consentement éclairé et celui de ses parents sur l'une ou l'autre proposition clairement exposée.

PHASE 2 :

- III. **Evaluer les alternatives ou choix d'actions possibles en référence à une éthique de responsabilité** (Calcul bénéfices/pertes pour chacun des acteurs) **et/ou à une éthique de conviction** (Quelles sont les exigences morales sauvegardées ou négligées ?).

Modalités d'écriture : sous forme de deux types de tableaux.

- Dans une perspective conséquentialiste, on doit dégager les Bénéfices/Dommages prévisibles pour chaque acteur dans les 3 alternatives :

ACTEURS	ALTERNATIVE 1 <i>L'équipe éducative soutient ouvertement la proposition de la psychologue (rééducation des sphincters par voie électrique)</i>	
	BÉNÉFICES (Acteur par Acteur)	RISQUES/DOMMAGES (Acteur par Acteur)
Psychologue	Voit son approche maintenue et confirmée par l'équipe éducative	Envenimement de la relation avec la directrice. Responsabilité en cas d'Echec de la solution.
Directrice	Peut user de son pouvoir hiérarchique pour contrer la proposition et refuser l'achat du matériel En cas d'échec, légitimation de sa posture et dénigrement de sa concurrente.	Contestation de l'équipe et risque de coalition avec la psychologue. Coût matériel pour la structure.
Educateurs	S'engage dans une solution pragmatique et visible.	Conflit durable avec la directrice.
Lingères	Considèrent que les éducateurs répondent à leur injonction d'agir.	Maintien ou renforcement d'un fonctionnement d'équipe conflictuel
Enfants accueillis	Raisons supplémentaires d'ostracisme envers Xavier	Maintien d'une dynamique de groupe malsaine fonctionnant sur le rejet.
Famille de Xavier	Satisfaction d'une réponse « technique » apportée aux troubles de Xavier	Disproportion des moyens au vu des troubles de Xavier

		Difficulté de soutien dans l'opérativité de cette proposition (lors des retours à domicile)
XAVIER	Satisfaction de voir des moyens conséquents déployés autour de lui Disparition potentielle des troubles	Atteinte corporelle (les moyens utilisés ne sont pas anodins) Raison supplémentaire d'ostracisme et consolidation du problème Echec de la solution et « enkystement » des troubles

ACTEURS	ALTERNATIVE 2 <i>L'équipe éducative soutient ouvertement la position de la directrice et accompagne un travail psychothérapeutique à long terme.</i>	
	BÉNÉFICES (Acteur par Acteur)	RISQUES/DOMMAGES (Acteur par Acteur)
Psychologue	Peut se démettre de sa responsabilité en cas d'aggravation des troubles de Xavier	Voit sa proposition rejetée Perte d'influence sur l'équipe
Directrice	Voit son approche privilégiée par l'équipe éducative	Envenimement de la relation avec la psychologue. Responsabilité en cas de persistance durable des troubles
Educateurs	Evitent le conflit avec la direction	Difficulté à argumenter le maintien du statu quo et soupçon d'inaction. Responsabilité partagée en cas de persistance des troubles
Lingères		Charge de travail supplémentaire / travail rebutant
Enfants accueillis	Maintien des raisons d'ostracisme envers Xavier	Maintien d'une dynamique de groupe malsaine fonctionnant sur le rejet.
Famille de Xavier	Implication possible dans un travail auprès de Xavier	Implication « douloureuse » ou dérangeante dans le suivi thérapeutique de Xavier Persistance pour un temps des troubles de leur enfant
XAVIER	Concentre l'attention de l'équipe et de la directrice Génère l'inquiétude, la préoccupation parentale	Persistance pour un temps des troubles Maintien de la raison d'ostracisme

ACTEURS	ALTERNATIVE 3 <i>L'équipe éducative peut prétendre à la médiatisation de la relation entre les professionnelles en conflit (Sur la base du code de déontologie des psychologues de mars 1996, notamment son chapitre IV : le devoir envers ses pairs...) et mettre en avant l'intérêt premier de Xavier et la recherche de son consentement éclairé et celui de ses parents sur l'une ou l'autre proposition clairement exposée.</i>	
	BÉNÉFICES (Acteur par Acteur)	RISQUES/DOMMAGES (Acteur par Acteur)
Psychologue	Construit une argumentation rationnelle de son point de vue théorique En accord avec le code de déontologie des psychologues N'abuse pas d'un pouvoir d'influence illégitime/gagne en légitimité Evite l'alimentation et la flambée du conflit Respecte et considère le point de vue de l'utilisateur	Son point de vue n'est pas retenu ou intervient comme une piste secondaire de travail
Directrice	Construit une argumentation rationnelle de son point de vue théorique En accord avec le code de déontologie des psychologues Ne cède pas à l'arbitraire du pouvoir hiérarchique / gagne en légitimité Evite l'alimentation et la flambée du conflit Favorise une dynamique positive au sein de l'institution Respecte et considère le point de vue de l'utilisateur	Son point de vue n'est pas retenu ou intervient comme une piste secondaire de travail Investissement dans un matériel coûteux et inopérant
Educateurs	Réamorce une dynamique de travail institutionnel Dégage une nouvelle piste de travail auprès de Xavier et ses parents. Respecte et considère le point de vue de l'utilisateur	Prend le risque de se voir refuser ce statut de médiateur
Lingères	Peuvent être impliqués dans un travail éducatif au lieu de rester cantonnées à une intervention technique Possibilité d'être impliquées dans un protocole d'intervention partagé	Maintien d'une charge de travail supplémentaire et rebutante.

Enfants accueillis	Prise en compte de leur comportement groupal dans un travail systémique	Ingérence des éducateurs dans le fonctionnement groupal
Famille de Xavier	Impliqués dans l'accompagnement de Xavier et resituer dans leur statut de responsables légaux	Persistance des troubles de leur enfant
XAVIER	Impliqué dans la résolution de son problème Associé à une décision qui le concerne au premier plan Respect de sa dignité et de son intégrité	Persistance des troubles

16

- La perspective conséquentialiste, s'enrichie encore d'une perspective déontologique ; il s'agit de lister pour chaque alternative les devoirs privilégiés et négligés.

ALTERNATIVES	EXIGENCES PRIVILEGIES (Devoirs)	EXIGENCES NEGLIGEEES (Devoirs)
Alternative 1	Bienfaisance Pragmatisme/Efficacité	Autonomie Non jugement Déontologie Intégrité du sujet
Alternative 2	Bienfaisance Entente cordiale/ Non-agression Approche clinique	Autonomie Non jugement Déontologie
Alternative 3	Bienveillance Considération Respect du consentement éclairé Autonomie Engagement/dynamique positive Déontologie	Technique

IV. Identifier l'alternative la meilleure (ou la moins pire) en précisant les motifs de préférence : Pour quoi je le fais ?

- L'alternative 3 apparaît la plus satisfaisante : elle met au premier plan l'autonomie du sujet en impliquant Xavier et ses parents dans les décisions qui le concernent directement. Elle régénère une dynamique d'équipe vertueuse autour de ce postulat essentiel de l'action sociale et ouvre sur un programme d'actions susceptibles de voir évoluer la situation du jeune. Elle permet encore d'agir en cohérence avec un ensemble de devoirs essentiels du travail social.

PHASE 3 :

- V. **Mettre en œuvre l'alternative retenue en détaillant un programme d'actions :** Pour arriver à réaliser le choix d'actions il va falloir hiérarchiser et mettre en œuvre une série d'actions synchrones ou asynchrones (diachroniques) : *Comment met-on en œuvre l'alternative retenue ?*

17

1. Solliciter la mise en œuvre d'une réunion d'équipe éducative autour de la situation de Xavier dont l'objet est :
 - a. Identifier ouvertement le conflit de positions et détailler les effets négatifs sur le travail d'équipe.
 - b. Exposer clairement les options théoriques et les effets sur le sujet.
 - c. Reposer les exigences légales de l'action sociale : agir à partir du consentement éclairé du sujet.
2. Planifier, à la suite de cette réunion, un entretien d'explicitation avec Xavier et ses parents conduit conjointement par la directrice, la psychologue et le référent éducatif afin d'exposer les différentes alternatives d'accompagnement et de favoriser leur positionnement.
3. Organiser une réunion d'équipe élargie afin de coordonner, à partir de l'option retenue par Xavier et ses parents, les différents niveaux d'actions de chaque corps professionnel.
4. Planifier de courtes réunions de professionnels représentatifs afin d'assurer la coordination et le suivi des actions entreprises, de leurs effets sur la situation de Xavier et des correctifs éventuels à apporter (Possibilité au besoin de solliciter une équipe éducative autour du projet de Xavier).
5. Planifier une équipe éducative élargie à 6 mois pour évaluer les résultats ou les changements intervenus dans la situation de Xavier. Planifier un entretien de point d'étapes avec Xavier et ses parents.

Dans le plan d'action seront précisément décrits les modes et les temps d'évaluation de l'action générale.

IV- Bibliographie

I. Approche philosophique et éthique Normative

- ARISTOTE. *Ethique à Nicomaque*. Trad. Jules Tricot révisée en 1994. Paris : J. Vrin Poche.
- ALQUIE Ferdinand. *La morale de Kant*. Gallimard Collection La petite vermillon (n° 228), La Table Ronde.
- BRUGERE Fabienne. 2011. *L'éthique du care*. Paris : PUF, collection Que sais-je ?
- CANTO-SPERBER Monique, ss la direction de. 1996. *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*. Paris : PUF, collection Quadrige /Dicos Poche.
- JONAS Hans. 1979. *Le principe Responsabilité, une éthique pour la civilisation technologique*. Trad. Jean Greisch. Paris : Les éditions du cerf.
- KANT Emmanuel. Réédition 1992. *Fondements de la métaphysique des mœurs*. Trad. Victor Delbos, revue par Alexis Philonenko. Paris : J. Vrin.
- NIETZSCHE Friedrich. Réédition 1971. *La généalogie de la morale*. Trad. D'Isabelle Hildenbrand et Jean Gratien. Paris : Gallimard, collection Folio/Essais.
- PROVENCHE Martin. 2008. *Petit cours d'éthique et politique*. Montréal : Les éditions de la Chenelière.
- RICOEUR Paul. 1990. *Soi-même comme un autre*. Paris : Edition du seuil, l'ordre philosophique.
- RUSS Jacqueline, Clotilde LEGUIL. 1994. *La pensée éthique contemporaine*. Paris : PUF, collection Que sais-je ?
- WUNENBURGER Jean-Jacques. 1993. *Questions d'éthique*. Paris : PUF collection premier cycle.

18

II. Ethique appliquée

- BEAUCHAMP Tom, James CHILDRESS. Réédition 2008. *Les principes de l'éthique biomédicale*. Paris : Éditions Les belles lettres.
- MARZANO Michela. 2008. *L'éthique appliquée*. Paris : PUF, collection Que sais-je ?
- WEBER Max. Réédition 2002. *Le savant et le politique*. Editions Poche 10/18.

III. Ethique et travail social

- BONJOUR Pierre, Françoise CORVAZIER. 2003. Rééditions 2008 ; 2014. *Repères déontologiques pour les acteurs sociaux, le livre des avis du Comité national des avis déontologiques*. Editions Erès.
- BOUQUET Brigitte. 2012. *Ethique et Travail social, une recherche du sens*. Paris : Dunod. 2^{ème} édition.
- BOYER Alain. 2001. *Guide Philosophique pour penser le travail éducatif et médico-social*, T.1, 2 et 3. Editions Erès.
- CONSEIL SUPERIEUR DU TRAVAIL SOCIAL. 2001. *Ethique des pratiques sociales et déontologie des travailleurs sociaux*. Rennes : Editions ENSP.
- LADRIERE Paul. « L'éthique, soi et les autres » dans Informations sociales, N° 9 janvier-février 1991.
- MERLIER Philippe. 2013. *Philosophie et éthique en travail social*. Rennes : Presses de l'EHESP.

V. Dans le travail social...

BARREYRE Jean-Yves, Brigitte BOUQUET. 2006. *Nouveau dictionnaire critique d'action sociale*, article Travail social. Bayard, collection Travail social.

DREANO Guy. 2009. *Guide de l'éducation spécialisée - Acteurs et usagers - Institutions et cadre réglementaire - Pratiques professionnelles*. Dunod, Collection: Guides Santé Social- 4ème édition.

GERAUD Dominique. 2006. *L'imaginaire des travailleurs sociaux*. Téraèdre, Tains sociaux.

Revue ESPRIT. Avril/ Mai 1972. *Pourquoi le travail social ?* Numéro spécial 4-5.

Revue ESPRIT. Mars/ Avril 1998. *A quoi sert le travail social ?*

19

VI. ...Par-delà et ailleurs.

DOSTOIEVSKI Fedor. Réédition de 2002 – traduction d'André Markowicz. *Crime et châtiment*. Editions Acte sud collection Babel.

TOURNIER Michel. 1972 - préface de Gilles Deleuze. *Vendredi ou les limbes du pacifique*. Folio.